Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 38 (1930)

Heft: 8

Artikel: En parcourant les comptes de la Croix-Rouge suisse

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-556813

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

En parcourant les comptes de la Croix-Rouge suisse.

Exercice 1929.

Si l'on veut se rendre compte de l'activité d'une société, il ne faut pas manquer de jeter un coup d'œil sur ses comptes. Les chiffres sont parfois fort éloquents, aussi nous proposons-nous d'examiner les comptes de notre Croix-Rouge nationale, tels qu'ils sont publiés aux pages 65 et suivantes du 35e rapport annuel. Nous jetterons ainsi un coup d'œil sur les différentes activités de notre société pendant l'année dernière.

Examinons d'abord les *recettes* de la Croix-Rouge suisse au cours de l'exercice 1929:

Les sections (nous en comptons 54, avec environ 63 000 membres) doivent verser à la Caisse centrale le 10 % de leurs recettes ordinaires, soit le dixième des cotisations de leurs membres actifs, passifs et corporatifs, ainsi que de leurs ressources courantes. En 1929, nos sections ont versé fr. 16 000 à la trésorerie de la Croix-Rouge suisse. C'est peu, c'est trop peu! Nos 54 sections ne pourraient-elles faire un sérieux effort pour recruter de nouveaux membres, ce qui leur permettrait d'alimenter un peu mieux leur propre caisse et la Caisse centrale? Nous le croyons, et c'est le rapport de 1929 qui nous le fait croire. Cinq sections n'ont pas envoyé de rapport et ne donnent aucun renseignement sur leur activité, c'est sans doute qu'elle est nulle et que ces sections n'existent guère que sur le papier. — Passons.

Ce que nous pouvons constater dans le rapport annuel, c'est que trente sections ont vu diminuer le nombre de leurs membres, et par conséquent celui des cotisations encaissées, 18 sont restées sans changements notables (ou n'ont pas envoyé de rapport) et cinq seulement ont augmenté leurs effectifs. Parmi ces cinq sections, citons en exemple la société d'Appenzell Rh. ext. qui possédait 3992 membres en 1928, et qui en compte 4556 en 1929, soit une augmentation de 564 personnes en un an, et ceci dans un très petit canton souffrant d'une crise économique aiguë!

Les membres corporatifs de la Croix-Rouge suisse (ce sont essentiellement les gouvernements cantonaux et les communes du pays) et les membres isolés tant en Suisse qu'à l'étranger ont procuré à la Caisse centrale fr. 14 400. Ici encore, il est regrettable de constater que plusieurs cantons ne versent aucune contribution à la Croix-Rouge suisse; c'est le cas par exemple de Genève, Schwyz, Uri, Vaud, Valais et Zoug.

Par contre, nous pouvons être reconnaissants de voir une foule de Suisses et de sociétés suisses à l'étranger se souvenir des besoins de notre Croix-Rouge nationale, principalement ceux de Chine et d'Egypte.

Les intérêts des capitaux que possède notre Croix-Rouge se sont élevés en 1929 à fr. 50 000 environ. Grâce aux legs touchés au cours de l'année, cette somme s'accroîtra sans doute de quelques milliers de francs dès 1930. Ces dons et legs, tout à fait exceptionnels, reçus en 1929, dépassent fr. 500 000, mais si l'un est sérieusement productif d'intérêts (héritage du Dr Burckhardt d'Arlesheim), l'autre consiste en immeubles (Home d'Evilard) donnés par la famille Dollfus pour l'installation d'une maison de retraite en faveur des sœurs, et nécessitera des dépenses d'installations et d'exploitation.

Un autre poste des recettes concerne le matériel vendu par la Croix-Rouge. Il est de fr. 28 000. Il ne s'agit pas là d'une recette nette, mais bien d'un poste qui compense au moins autant de dépenses, puisque ce matériel (livres d'instruction, cartouches à pansements, etc.) est revendu au prix coûtant.

La recette, nette celle-ci, de la vente de l'Almanach de la Croix-Rouge atteint presque fr. 19 000 en 1929. Nous constatons avec satisfaction que cette recette augmente d'année en année depuis l'apparition de notre Almanach, mais nous pensons avoir bientôt atteint le plafond.

Enfin, on trouve aux recettes la subvention de la Confédération. Depuis des années elle est de fr. 40 000 pour la Croix-Rouge, de fr. 35 000 pour la formation de personnel infirmier, et de fr. 7500 pour le Secrétariat général. Si l'on compare cette somme à celles que, dans d'autres pays, les sociétés de la Croix-Rouge reçoivent de leur gouvernement, on constatera que l'allocation fédérale est bien modeste. Mais la Confédération n'est pas riche, aussi, et bien que d'autres associations tirent continuellement à boulets rouges sur la Caisse fédérale, notre société n'a pas encore osé demander une augmentation de subvention à laquelle nous envisageons qu'elle aurait pleinement droit [1]).

Quand nous aurons signalé le poste de fr. 10 700 de recettes pour le prix de location de la maison de la Croix-Rouge à Berne, et les fr. 44 000 qui représentent la recette tirée des abonnements de nos périodiques *(La Croix-Rouge, Bulletin des infirmières, Samaritain)*, nous aurons passé en revue toutes les recettes de la Croix-Rouge suisse en 1929, dont le total atteint fr. 777 000. Mais notons bien que les recettes *courantes* (abstraction faite des dons et legs et du remboursement de matériel) n'atteignent que fr. 233 000 environ.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les *dépenses* qui sont au total de fr. 348 000. Pour les séances du Comité central et de la Direction, on trouve environ fr. 4000; puis il y a certains frais de représentation qui sont de fr. 4000 aussi.

Les traitements des fonctionnaires du Secrétariat général ont atteint fr. 54 000 comprenant les salaires de tout le personnel de bureau, de la comptabilité, des journaux et du concierge.

Qu'on ne vienne pas dire que notre siège central soit organisé luxueusement et qu'il occupe trop de monde. Au cours des années, l'évolution de la Croix-Rouge a nécessité, chez nous comme ailleurs, un accroissement du personnel rétribué, ou, si l'on préfère, des fonctionnaires du Secrétariat à Berne. Jadis, lorsque les activités de la Croix-Rouge se limitaient au rôle d'auxiliaire des armées, les dévouements qui surgissent tout naturellement en temps de guerre suffisaient à assurer les services des sociétés de secours aux blessés. Il n'en est plus de même aujourd'hui, en un temps où toutes les Croix-Rouges doivent s'adapter avec souplesse et rapidité aux circonstances du moment, et alors qu'elles doivent toujours être prêtes à assumer des tâches et des responsabilités nouvelles. Il faut, à la tête de notre Croix-Rouge, non seulement des dirigeants et des conseillers bénévoles comme le sont les membres de notre Di-

[1]) C'est sans doute le lieu de faire observer que les subventions accordées par la Confédération ont triplé depuis 1914 et qu'elles se chiffrent actuellement par plus de 70 millions accordés à une quantité d'œuvres utiles, mais dont aucune peut-être n'intéresse la généralité du pays comme c'est le cas de notre Croix-Rouge.

Malgré le renchérissement de la vie, la subvention mise à la disposition de la Croix-Rouge n'a pas subi d'augmentation depuis avant la guerre de 1914.

rection, mais des fonctionnaires rétribués. Ces « techniciens de la Croix-Rouge » sont nécessaires autant pour les services d'hygiène, pour la formation moderne des infirmières, que pour les secours en cas de calamités et pour la propagande, car l'administration de tous ces rouages si spéciaux ne peut pas être improvisée. Il faut à toute Croix-Rouge un personnel spécialisé, toujours présent — l'expérience l'a démontré — et ce personnel doit être convenablement rétribué. Nous ne doutons pas que si à côté des fonctionnaires de notre Secrétariat général dont le temps est extrêmement pris par les affaires courantes quotidiennes, nous possédions encore des agents de liaison entre la centrale et nos sections, dans le but de transmettre certaines directives aux comités régionaux et de collaborer à leur développement par des conférences, etc., l'activité bienfaisante de notre Croix-Rouge nationale pourrait prendre une extension plus grande encore.

Mais revenons à notre sujet qui est l'étude des comptes de 1929. En dehors des traitements, la Croix-Rouge paye environ fr. 6000 pour la location de son siège de Berne; les ports et le téléphone coûtent environ fr. 2000; les frais d'impression, la bibliothèque, les frais de bureau, de voyages et d'assurance du personnel atteignent fr. 7000.

Les subventions à des cours divers et aux exercices en campagne ont coûté fr. 10 000; les frais d'acquisition, d'entretien et de magasinage de tout le matériel d'instruction qui est prêté gratuitement atteignent également fr. 10 000 environ. Les livres d'instruction, les cartouches à pansements et diverses publications se chiffrent par fr. 25 000.

Les 15 colonnes de la Croix-Rouge ont nécessité une dépense de fr. 11 000 pour les équipements personnels et pour les acquisitions de matériel, fr. 10 000 pour la solde des hommes aux exercices obligatoires et pour leur assurance-accidents, et fr. 5000 pour les cours centraux et antigaz; au total fr. 26 500.

Les subventions en espèces accordées par la Croix-Rouge en 1929 ascendent à fr. 39 000. Ces subsides sont destinés aux samaritains, à la S. S. T. S. S., à l'Alliance suisse des gardes-malades, à la Société d'utilité publique des femmes suisses, soit à nos quatre organisations affiliées; puis au C. I. C. R. et à la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge; enfin aux deux écoles dépendant directement de la Croix-Rouge suisse, le Lindenhof et La Source. On sait aussi que la subvention fédérale pour la formation de personnel infirmier est répartie par les soins de la Croix-Rouge à sept écoles d'infirmières.

Quant aux trois journaux édités par la Croix-Rouge suisse, les comptes prouvent que *La Croix-Rouge* couvre ses frais, que le *Bulletin des gardes-malades* laisse un bénéfice d'environ fr. 2000, et que *Le Samaritain* fait un déficit de plus de fr. 16 000. D'aucuns trouveront peut-être exagéré que la Croix-Rouge suisse consacre une aussi forte somme à un journal exclusivement destiné aux samaritains. Notons cependant que les 500 et quelques sections de cette utile association forment un des piliers du secourisme en Suisse, que l'Alliance suisse des samaritains est notre organisation affiliée la plus forte et la plus répandue dans le pays, et que le journal hebdomadaire *Le Samaritain* lui est particulièrement nécessaire pour ses convocations, communications et rapports.

Les comptes de 1929 contiennent encore un poste « Immeubles » où figure une somme de fr. 48 000 pour des amortissements et assurances, ainsi que fr. 6600 pour chauffage, éclairage et entretien de la maison de la Croix-Rouge à Berne;

enfin fr. 7000 ont été dépensés pour des frais d'actes et des réparations au Home d'Evilard.

Ainsi le total des dépenses de la Croix-Rouge suisse, en 1929, atteint la somme déjà citée de fr. 348 000, dont fr. 276 000 représentent les dépenses courantes. On peut s'étonner peut-être qu'avec des ressources modestes notre Croix-Rouge puisse dépenser une somme pareille. Il est vrai que ces dernières années nos comptes d'exploitation ont présenté des déficits et qu'il a fallu attaquer le capital de notre institution, mais chaque année aussi, et spécialement depuis que la Croix-Rouge s'occupe d'une foule d'œuvres de paix, notre société a reçu de la part de personnes généreuses des dons et des legs qui nous ont permis non seulement de boucler nos comptes, mais d'augmenter notre capital. Ce capital se décomposait au 31 décembre 1929 de la manière suivante:

Immeubles possédés par la Croix-Rouge suisse . .	fr.	372 700
Matériel	»	11 620
Capital de dotation de l'Ecole du Lindenhof .	»	400 000
Prêt à l'Ecole de La Source	»	70 000
Titres en portefeuille . .	»	1 040 455
Avoir en banques . . .	»	80 686
Avoir en caisse	»	10 439
	fr.	1 985 900

Il est réconfortant de constater que notre association qui, il y a vingt ans, ne possédait qu'une fortune de fr. 175 000, a pu — grâce à la générosité publique et à la sage administration de nos trésoriers — décupler sa fortune, ce qui lui permet de s'intéresser, modestement il est vrai, à une foule de questions pour le plus grand bien de notre population tout entière.

Was wissen die Aerzte über die Krebskrankheit, und was muß der Laie davon wissen?

Oeffentlicher Vortrag,
gehalten am 17. Nov. 1929, an der Generalversammlung der Schweiz. Vereinigung für Krebsbekämpfung
von Dr. **Otto Isler** in Frauenfeld.

(Fortsetzung.)

Eine radikale Heilung ist nur möglich, wenn der Krebs auf ein Organ — Magen, Darm, Kehlkopf, Brustdrüse ꝛc. — und die allernächste Umgebung, auf die in allernächster Nähe etablierten Lymphwege und Drüsen beschränkt ist. Darum kann eine frühe Diagnose lebensrettend sein; das setzt aber natürlich voraus, daß der Patient sie dem Arzt zu stellen ermöglicht. Solange der Krebs eine örtliche Erscheinung ist, und das pflegt er im Anfange immer zu sein, ist er keine unheilbare Krankheit. Das Auge, das Tastgefühl, die klinische Untersuchung, die Röntgenuntersuchung vermögen ihn in der Mehrzahl der Fälle zu erkennen; durch die Zusammenarbeit von Patient, Hausarzt und nötigenfalls Spezialist kann heutzutage eine sichere Diagnose meist innerhalb der nützlichen Frist gestellt werden.

Ist man einmal so weit, so soll dann auch die richtige Therapie, die zweckmäßige Behandlung nachfolgen.

Gegen Krankheiten wie Krebs, die wohl die gefürchtetste ist, werden von allen Seiten alle möglichen und unmöglichen Mittel empfohlen. Meine nächste Aufgabe soll es sein, Ihnen zu sagen, was von den Aerzten bis anhin gemacht wurde. Früher, da man der Ansicht war, die Krebskrankheit rühre von einer abnormen Zusammensetzung der Körper-